Loiret/Région

Chauffage au fioul : l'aide proposée par le gouvernement fait débat

Incompréhension dans le Loiret autour de l'aide aux plus modestes concernant le chauffage au fioul. L'enveloppe de 200 euros ne concernera en effet que les ménages chauffés au fioul domestique.

Les personnes se chauffant au fioul lourd ne bénéficieront pas de l'aide de 200 euros qui ne s'appliquera qu'à celles se chauffant au fioul domestique. (Photo d'archives)

Pour que les foyers non imposables bénéficient de l'aide exceptionnelle de 200 euros accordée par le gouvernement pour l'hiver 2008-2009, baptisée « aide à la cuve », le décret officiel stipule que *« le combustible utilisé doit être du fioul domestique — et pas du fioul lourd »*.

Aujourd'hui, pour un particulier, remplir une cuve de fioul revient environ à 600 euros. Depuis ce décret, les locataires de HLM qui chauffent leur logement au fioul lourd — un fioul plus visqueux — se voient ainsi refuser l'enveloppe de 200 euros promise aux plus modestes. Or, dans le Loiret, plusieurs logements sociaux, par exemple à Orléans-La Source et Orléans-Argonne, sont actuellement chauffés au fioul lourd dans le cadre de réseaux urbains… et ne profiteront donc pas de cette aide gouvernementale.

…pelle à ce sujet début …mar Jean-Pierre Sueur, …u Loiret (PS) et Jean-Claude Sandrier, député du Cher (PCF), le ministère concerné vient de répondre au conseiller général communiste Michel Ricoud en ces termes : *« (…) Je vous confirme que le mode de chauffage au fioul lourd n'est pas éligible à la mesure (…) Le bénéfice de la mesure est ainsi ouvert aux occupants de logements individuels ou collectifs dès lors que le logement est chauffé, en totalité ou pour partie, au fioul domestique. »* Le chef de cabinet, signataire du courrier, précise en outre les adresses de sites Internet où toutes les précisions sont fournies (www.impots.gouv.fr ou www.minefe.gouv.fr et ww.budget.gouv.fr).

« Des rappels de 400 à 800 euros »

Alors que l'association de défense des locataires (CNL) dénonce une *« arnaque pour les locataires qui se chauffent au fioul lourd »*, Michel Ricoud souligne *« l'injustice »* faite aux foyers les plus modestes.

Dans la cité Pierres et Lumières, à Orléans-La Source, la hausse du prix du fioul conduit, par exemple certains résidants, en combinant les coûts du chauffage et de l'eau chaude, à faire face à *« des rappels de 400 à 800 euros »*, toujours selon Michel Ricoud. Il y voit une habile manière, pour le gouvernement, de contourner l'engagement pris en 2005 et la promesse de *« présenter une réponse concrète à l'augmentation des dépenses de chauffage des Fran… çais modestes dans le cont… de hausse du prix des … pétroliers »*.

Phoca PDF